

Faux livrets d'épargne : des arnaques à 10 000 euros et plus

Publié le : 24/01/2022

Auteur : Olifan Group

Alléchés par des livrets d'épargne bien mieux rémunérés que le livret A, des particuliers versent des dizaines de milliers d'euros et perdent l'intégralité de leur mise. Cette arnaque est en très forte progression depuis un an. Comment la repérer ? Comment s'en protéger ? Nous faisons le point.

Entre 2020 et 2021, les plaintes pour escroquerie au faux placement ou au rachat de crédit frauduleux ont augmenté de 85%. Et encore, tous les épargnants bernés ne se déplacent pas au commissariat : beaucoup considèrent qu'ils n'ont aucune chance de récupérer leurs fonds. L'arnaque la plus fréquente ? Un simple livret d'épargne à taux garanti.

Des offres qui semblent venir de grands noms de la banque ou de l'assurance

« Nous sommes face à des professionnels aguerris, souligne Florence Coussot-Bex, Partner Olifan Group Paris. Ils prétendent appartenir à de grands établissements financiers dont ils copient le logo et l'identité graphique. Leurs soi-disant conseillers patrimoniaux déroulent un discours rassurant et bien rodé. Ils sont très réactifs pour répondre aux demandes d'information, envoyer les documents, relancer, etc. ». De quoi apaiser les doutes éventuels de leurs cibles et ne pas leur laisser le temps de réfléchir.

Taux garanti plusieurs années et 10 000 euros de versement minimum

Tout commence par l'envoi d'un mail ou par une bannière publicitaire sur un grand site d'information dont la qualité éditoriale met en confiance. Une grande banque, un assureur ou une société de gestion de patrimoine propose un livret d'épargne, rémunéré en général entre 3 et 5% : bien mieux que le livret A, tout en restant assez modeste pour être crédible.

« Les épargnants sont en terrain connu : ils se souviennent des livrets à taux boosté des banques en ligne ou de Peugeot, [remarque Florence Coussot-Bex](#). À ceci près qu'il s'agissait de produits d'appel : le rendement attractif était servi pendant seulement trois à six mois ».

Les escrocs, eux, promettent un taux garanti sur plusieurs années : c'est encore plus alléchant. Et pour empocher une grosse somme, ils demandent souvent un versement initial de 10 000 euros, voire davantage. Il suffit que l'épargnant réponde au mail ou clique sur l'annonce pour que le « conseiller financier » prenne le relais. Celui-ci est parfois assez persuasif pour convaincre sa cible de faire plusieurs virements successifs.

3 à 5% de gain annoncé, 100% de perte à la sortie

Ce mécanisme infernal explique le chiffre astronomique annoncé en décembre dernier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : une arnaque au livret d'épargne coûte en moyenne 72 000 euros à l'épargnant floué !

Car il ne reverra jamais ses fonds : après être passés par le prétendu compte du banquier ou de l'assureur, ils filent vers des pays extra-européens, hors de portée de la police et de la justice. Les 3 à 5% de gains escomptés se transforment en 100% de perte.

Méfiez-vous par principe des rendements alléchants

Comment échapper à ce piège ? « *En se méfiant par principe des taux alléchants, conseille Florence Coussot-Bex. Les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas. Le livret A va être réévalué à 1% en février et tous les livrets rémunérés servent moins de 1%. Une entreprise qui vous verserait entre 3 et 5% aurait la certitude de perdre de l'argent.* »

La seule façon de viser de tels rendements est d'investir sur des placements qui présentent un risque de perte en capital : actions, SICAV, FCP, FCPI par exemple. Bien entendu, la société financière doit alors informer l'épargnant de ce risque. Rien de tel avec les escrocs, qui vendent du rêve quand ils promettent des taux à la fois élevés et garantis.

« Nos clients ne doivent jamais hésiter à nous appeler »

« *La consigne est simple : ne croyez jamais à de telles offres. Même si vous aimeriez que votre épargne soit mieux rémunérée, même si le livret porte le nom d'un établissement financier qui a pignon sur rue. Ne remplissez pas de formulaire d'éligibilité, ne transmettez pas de RIB, ne signez rien.* »

En revanche, il est fortement recommandé d'appeler son conseiller Olifan Group pour lui demander un avis qualifié. Il prendra connaissance de l'offre et vous dira en toute objectivité si elle est sérieuse ou s'il faut s'abstenir.

« *Nos clients ne doivent jamais hésiter à nous appeler, conclut Florence Coussot-Bex : ils ont le droit d'investir sans passer par nous, et nous avons le devoir de les conseiller au mieux de leurs intérêts, y compris dans de tels cas.* »

Conseil supplémentaire : en cas de doute sur un placement ou un établissement financier, vérifiez en premier lieu qu'il ne figure pas sur la liste noire de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

